|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/34/2 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 20 avril 2017 | | |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Trente‑quatrième session**

**Genève, 12 – 16 juin 2017**

Accréditation de certaines organisations

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci‑après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).
2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe au présent document les demandes contenant les noms des organisations qui, avant le 13 avril 2017, ont demandé à être accréditées à la trente‑quatrième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations tels qu’ils ont été communiqués par chacune d’entre elles.
3. *Le comité est invité à examiner les demandes d’accréditation en qualité d’observatrices ad hoc des organisations mentionnées dans l’annexe du présent document et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]

Organisations qui ont demandé leur accréditation en qualité d’observatrices pour les sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Federación Indígena Empresarial y Comunidades Locales de México, Asociación Civil (CIELO)

Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflict Transformation (IMPACT)

ONG DAGBAKA Action pour un monde équitable (DAPME)

Promotion des Yaelima de Dekese (PROYADE)

Social Economic and Governance Promotion Centre (SEGP)

Federación Indígena Empresarial y Comunidades Locales de México, Asociación Civil (CIELO)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Fax. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.



Cecilio Solís Librado

/...

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[1]](#footnote-2),[[2]](#footnote-3)

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

Federación Indígena Empresarial y Comunidades Locales de México, Asociación Civil (CIELO)

Description de l’organisation (150 mots au maximum) :

CIELO est une organisation constituée d’autochtones membres de 33 populations autochtones provenant de 22 États du Mexique ainsi que de 183 entreprises. Elle est le résultat de plus de 20 années de travail dont les principaux objectifs consistent à revaloriser la culture du pays et à en utiliser les ressources de manière durable en vue d’atteindre un niveau de bien‑être ardemment recherché. Son but est de construire une économie locale qui permettra de réduire la migration et de préserver les ressources naturelles, tout en conservant et en préservant les savoirs traditionnels en matière de biodiversité, de manière à lutter contre le changement climatique et à préserver les banques de gènes qui aident à maintenir la souveraineté alimentaire des populations, au sein desquelles les femmes ont un rôle plus actif que celui qui leur est attribué habituellement.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

La “FEDERACIÓN INDÍGENA EMPRESARIAL Y COMUNIDADES LOCALES DE MÉXICO” ASOCIACIÓN CIVIL vise à mettre en relation les peuples autochtones et les personnes physiques (hommes et femmes), par une association libre, en vue de promouvoir le bien commun, le respect du caractère pluriculturel et le plein épanouissement de la société mexicaine et de la population autochtone en particulier. L’organisation vise également à renforcer les liens de travail au sein des organisations autochtones en favorisant l’excellence de l’entreprise et de la main‑d’œuvre en tenant compte de la conception du monde des autochtones et par l’étude et la défense des différents thèmes chers à ses membres, sans parti pris politique. Elle concentre ses efforts pour atteindre les objectifs suivants :

1. SERVIR

* Être au service de l’ensemble de la population mexicaine et plus particulièrement des peuples autochtones, en partageant une vision plus humaine (globale) de la justice et en favorisant des relations sociales harmonieuses, en particulier dans les liens du travail, tant au sein même des entreprises autochtones qu’au niveau national entre tous les secteurs; pour ce faire, l’organisation offre des services subsidiaires juridiques, fiscaux et comptables ainsi que tout autre type de services dont les entreprises ont besoin pour leur permettre d’accomplir leur mandat et qu’elles ne pourraient pas se procurer elles‑mêmes.
* Soutenir l’épanouissement des populations et des communautés autochtones en ce qui concerne la formation, la diffusion, l’orientation et l’assistance juridique en matière de garanties individuelles et collectives, lutter contre la discrimination et l’exclusion sociale, créer des conditions favorables à la préservation et au développement de la culture et préserver et défendre les droits aux services de santé, à l’éducation, à la culture, au logement et à l’alimentation.
* Encourager les mesures visant à améliorer l’économie et le bien‑être des populations et des communautés autochtones, telles que des activités de formation destinées au renforcement des métiers, des arts, des capacités et des savoirs dans le but d’atteindre un niveau suffisant d’autonomie dans la gestion, le travail et l’entreprise ainsi que dans tous les aspects de base de la vie. Cependant, l’organisation n’accorde à ceux qui bénéficient de ces activités aucun soutien financier, prêt ou bénéfice provenant du solde à répartir de l’organisation.

1. UNIR

* Faciliter le rapprochement des autochtones et des communautés locales du Mexique sur la base de principes et d’engagements communs en vue de renforcer leur participation de manière uniforme dans les autres secteurs. Le but recherché est de créer des conditions économiques, politiques et sociales favorisant le bien‑être et le renforcement des capacités.

1. FORMER

* Contribuer à la formation complète des différents groupes vulnérables et plus particulièrement des populations autochtones et des communautés locales, ainsi que des travailleurs des entreprises autochtones pour amener ces derniers à exceller. Cela va des droits et devoirs, conformément à la conception du monde des cultures autochtones, aux droits collectifs reconnus aux niveaux international et national, en mettant à disposition les moyens d’appliquer de la manière la plus pertinente ces droits et devoirs; à ce titre, l’organisation se consacre, entre autres, à l’étude, du point de vue autochtone, des questions d’ordres économique, social, culturel, environnemental, politique, etc., qui touchent le pays, et propose des solutions.

1. EXPLIQUER

* Présenter la manière dont les principes et les valeurs des cultures autochtones du pays s’intègrent au sein de l’entreprise et dans les liens au travail, entre travailleurs, dans la société en général et les autorités. De même, il s’agit de montrer comment les peuples autochtones jouent un rôle dans le développement économique, social, culturel et politique du pays.

1. REPRÉSENTER

* Renforcer la représentation des populations autochtones et des communautés locales auprès des autorités et de la société en général en assurant leurs intérêts et en s’exprimant en leur nom sur les différents défis du pays, et encourager en particulier l’établissement de lois, règlements et mesures juridiques ou administratives qui favorisent l’épanouissement des autochtones et les relations interculturelles.
* Entreprendre les actions nécessaires à assurer la représentation des autochtones dans les organismes publics qui le prévoient. Intervenir dans les cas où la loi exige ou permet d’être représenté au niveau juridique. Établir et entretenir les liens avec les autres composantes du secteur autochtone, les autres acteurs sociaux et les institutions afin d’influer sur les politiques publiques nationales et internationales, en représentant les populations autochtones et les communautés locales avec tous les moyens d’échanger qu’il sera nécessaire.

1. DÉFENDRE

* Défendre l’entreprise autochtone libre (solidaire et doublement avantageuse) qui, par la promotion d’un système étendu de libertés et de droits dans le pays, renforce et respecte les droits élémentaires inhérents à l’être humain en accordant une attention particulière aux droits spécifiques et collectifs des populations autochtones afin de voir ces droits pris pleinement en considération aux niveaux juridique, économique, politique, social, environnemental et culturel. Il s’agit également de défendre un système socioéconomique fondé sur les principes de solidarité et de subsidiarité qui défend une forme de démocratie participative en faveur du bien commun.
* Entreprendre sans exception toutes les mesures dont le but est d’améliorer et de défendre les intérêts légitimes des populations, des communautés et des groupes de travail autochtones et des communautés locales.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* Institutions : consolider le rôle institutionnel de l’organisation au moyen de programmes visant à renforcer les capacités intellectuelles et matérielles.
* Entreprises : établir des plans de développement et organiser des réunions d’affaires ainsi que la signature de contrats en vue de promouvoir l’échange de biens, produits et services entre les populations et les tiers intéressés.
* Fonds : créer un fonds afin de donner un soutien financier aux différents projets d’investissement des entreprises autochtones, dans le but de renforcer ou d’encourager la croissance de ces entreprises au moyen de programmes ou d’éléments de développement tels que l’acquisition et le renouvellement d’actifs, la formation, des cadres réglementaires, l’identité de l’entreprise, la commercialisation, des chaînes de production, l’exportation, la recherche et l’innovation. Soutenir et accompagner les partenaires dans la mise au point, le développement et le lancement de produits financiers.
* Gestion du patrimoine bioculturel :
  1. renforcer, préserver et enrichir les bonnes pratiques relatives à l’utilisation et l’exploitation des savoirs traditionnels en matière de biodiversité;
  2. contribuer à lutter contre le changement climatique à l’aide des bonnes pratiques relatives à l’utilisation et à l’exploitation de la biodiversité;
  3. s’approprier et récupérer les technologies permettant l’exploitation responsable de l’environnement biophysique.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Comme l’ont déjà reconnu différents instruments internationaux, il existe dans les populations autochtones un savoir intrinsèque lié à la biodiversité. Or, ce savoir est exploité au moyen de la prospection biologique et du biopiratage par divers acteurs provenant aussi bien du secteur privé que du milieu universitaire tandis que la distribution des bénéfices découlant de l’utilisation de ce savoir ne connaît aucune réglementation en la matière. Dans certains cas, la paternité n’a même pas été donnée à la source du savoir en question, soit les populations autochtones, tout comme les logos, caractères et autres signes connexes que les personnes extérieures aux populations et communautés d’origine se sont appropriés de manière illicite. Au Mexique, la réglementation n’est pas alignée sur les progrès réalisés par l’OMPI au niveau international dans le domaine de la propriété intellectuelle. Trouver des solutions à toutes ces questions fait ainsi partie du travail de l’organisation.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

Mexique

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

L’organisation représente un ensemble d’entreprises autochtones dont les efforts collectifs naissent des idées de ses membres, qui les exécutent eux‑mêmes. Il est nécessaire de rafraîchir et d’approuver les mesures politiques afin de mettre en œuvre l’appropriation concrète des droits des autochtones, tout comme il est impératif pour l’organisation de participer aux réunions concernant la propriété intellectuelle car il s’agit d’un droit dont les populations autochtones doivent bénéficier au quotidien. Plus particulièrement, les communautés du pays peuvent et doivent bénéficier de ce droit sur tous les produits, biens et services d’origine autochtone qui non seulement permettront de créer une économie locale et de préserver les savoirs traditionnels mais apporteront également une sécurité juridique à l’égard de l’origine de ces produits, biens et services.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : Av 20 de Noviembre No. 17, Barrio San Miguel‑San Pedro Apostol, Delegación Tláhuac, Ciudad de México, CP. 13070

N° de téléphone : 00 52 55 5842 6601

N° de télécopieur : 00 52 55 5842 6601

Adresse électronique : [confederacionindigena@yahoo.com](mailto:confederacionindigena@yahoo.com)

Site Web : [www.cielo.org.mx](http://www.cielo.org.mx/)

Nom et titre du représentant de l’organisation :

Cecilio Solís Librado

Président

Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflict Transformation (IMPACT)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Fax. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Timothy Larpei au nom d’IMPACT

/...

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[3]](#footnote-4),[[4]](#footnote-5)

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

Indigenous Movement for Peace Advancement and Conflict Transformation (IMPACT)

Description de l’organisation (150 mots au maximum) :

IMPACT est une organisation kényenne de promotion de la paix, de mobilisation et de défense, qui exerce ses activités dans les comtés de Laikipia, Samburu, Isiolo et Marsabit, dans le nord du Kenya. L’organisation concentre ses efforts sur les questions relatives aux droits de l’homme et au droit foncier, agit pour la promotion et la défense de ces droits, mène des actions de sensibilisation aux niveaux politique et juridique, milite en faveur de la bonne gouvernance et du respect du droit et encourage les activités de création et de renforcement des capacités des communautés pastorales et des organisations communautaires, en favorisant le renforcement institutionnel, entre autres. Les communautés pastorales sont des peuples autochtones qui figurent parmi les seuls groupes victimes à la fois de discrimination et de marginalisation par les lois et les politiques des différents régimes successifs depuis l’indépendance du Kenya.

La marginalisation ainsi que la mise à l’écart systématique lors de l’exploitation et de la distribution des ressources du pays ont conduit ces communautés à devenir l’un des groupes les plus vulnérables du Kenya.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* Promotion de la paix et résolution des conflits.
* Lutte pour les droits de l’homme et les droits fonciers par des actions de mobilisation et de défense.
* Sensibilisation des peuples autochtones sur les questions qui les concernent.
* Renforcement des capacités des institutions et des communautés.
* Négociations et influence dans l’établissement des politiques en faveur des communautés pastorales aux deux niveaux du gouvernement.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* Sensibilisation et renforcement des capacités des peuples autochtones.
* Promotion et défense des droits de l’homme et des droits fonciers.
* Gestion des ressources naturelles.
* Promotion de la paix et résolution des conflits.
* Valorisation, renforcement et amélioration des modes d’existence des peuples autochtones.
* Soutien, amélioration et renforcement des moyens de subsistance.
* Influence dans l’établissement de politiques aux deux niveaux du gouvernement par leur promotion et leur défense.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

L’organisation voit chaque jour comment les peuples autochtones, et plus particulièrement les communautés pastorales, sont exploités : leur dignité est quotidiennement méprisée et leur analphabétisme les rend vulnérables.

L’organisation aide les communautés autochtones suivantes : les Samburu, les Maasaï, les Yakus, les Dorobo, les Rendille et les Illchamus. Ces groupes partagent une langue et une culture communes et cette dernière, très riche, a été exploitée par différents peuples et organisations sans aucune forme de compensation telle que la redevance, ou tout autre arrangement similaire.

L’organisation sait que la protection de la propriété intellectuelle est aussi inscrite dans la Constitution du Kenya et que les dépositaires doivent donc en bénéficier.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

Kenya

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

* Sensibiliser les communautés au sujet de la protection de la propriété intellectuelle et du besoin de commercialiser l’utilisation de leurs objets, chansons et contes folkloriques afin d’en percevoir les redevances et d’en tirer profit.
* Déterminer l’utilisation abusive des biens de propriété intellectuelle maasaï et en demander la correction.
* Demander les redevances pour l’utilisation des photos, vêtements, objets et autres biens de propriété intellectuelle.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : P.O. BOX 499‑10400 NANYUKI, KENYA

N° de téléphone : 0722663090

N° de télécopieur : sans objet

Adresse électronique : [Impactkenya2002@gmail.com](mailto:Impactkenya2002@gmail.com)

Site Web : sans objet

Nom et titre du représentant de l’organisation :

Timothy Larpei Irka, juristeONG DAGBAKA Action pour un monde équitable (DAPME)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Fax. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.



Balogoun C. C. Hounnassin

/...

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[5]](#footnote-6),[[6]](#footnote-7)

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

ONG DAGBAKA Action pour un monde équitable (DAPME)

Description de l’organisation (150 mots au maximum) :

L’ONG DAGBAKA est une ONG qui intervient pour l’amélioration de l’environnement; sensibiliser les jeunes, les adolescents et même les enfants au comportement à adopter vis‑à‑vis de l’environnement sanitaire et social. Elle a pour rôle de sensibiliser la jeunesse à se prendre en charge par la formation dans divers métiers, et l’entraide pour le développement. Elle intervient dans la production, la transformation des plantes médicinales de soins de santé primaire, de promotion et de valorisation des bonnes pratiques des connaissances traditionnelles de soins de santé humaine et animale. Elle intervient dans le domaine de l’éducation morale et civique de même que la cohabitation judicieuse des pratiques traditionnelles et modernes.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* Améliorer l’environnement sanitaire et social des femmes adolescentes et des enfants.
* Aider la jeunesse à se maintenir dans son milieu en vue de la développer.
* Revaloriser l’identité et l’origine des races divisées lors de l’esclavage.
* Renforcer la coordination des programmes de développement et d’entraide au niveau du monde des intellectuels.
* Renforcer les capacités d’action pour l’émergence culturelle au niveau national.
* Entreprendre des contacts pouvant faciliter et encourager “le retour à leurs origines des enfants des ancêtres déportés en Amérique, aux Caraïbes et autres”.
* Créer des centres de formation d’éducation morale et civique de même que les centres sanitaires pour une cohabitation judicieuse des pratiques traditionnelles et modernes.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* + Formations des jeunes pour une prise de conscience à leur avenir.
  + Formation des dignitaires, têtes couronnées et chefs culte vodoun pour un changement de comportement et que le positif soit leur première action sur tous les plans afin de faire la paix avec les populations de tous bords.
  + Formation des tradipraticiens au sein de l’ONG ainsi que ceux hors ONG.
  + Encourager les tradipraticiens à faire des recherches sur les plantes médicinales.
  + Plaidoyer en direction des autorités politico‑administratives sur le développement et l’utilisation à grande échelle des médicaments traditionnels améliorés issus des plantes médicinales.
  + Protection et transformation des plantes médicinales pour le traitement des malades.
  + Défense des droits humains et lutte contre toutes les formes de discrimination à l’égard des enfants, des filles et des personnes handicapées.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Les connaissances traditionnelles et bonnes pratiques endogènes de soins de santé naturelle à base de plantes et des savoirs endogènes que nous avons appris et hérités de nos grands‑parents en Afrique et au Bénin en particulier ne sont pas encore connues du grand monde scientifique au niveau de la propriété intellectuelle.

Ayant appris que cette question préoccupe l’OMPI pour briser cette chaîne d’exclusion des connaissances traditionnelles et pratiques endogènes de l’utilisation des plantes médicinales et savoir‑faire traditionnels pour administrer des soins de santé humaine et animale et la sauvegarde de la biodiversité, l’amélioration des bases de données sur les connaissances traditionnelles au niveau de l’OMPI.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

République du Bénin

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

DAGBAKA est une ONG nationale qui contribue à l’enracinement, la préservation, la promotion des bonnes pratiques et savoirs ancestraux du culte vodoun et regroupe des dignitaires, les têtes couronnées et les tradipraticiens dans le but de vulgariser leurs connaissances avec la contribution des chercheurs nationaux et internationaux sur des bases bien définies.

En 2015, le président de l’ONG DAGBAKA, M. Balogoun Couchoro Corneille Hounnassin a été lauréat des trophées Expert international en santé naturelle et bien‑être.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : BP 18 Dassa‑Zoumé (République du Bénin)

N° de téléphone : (00229) 97533168/(00229) 95366632

Adresse électronique : [1994seraba@gmail.com](mailto:1994seraba@gmail.com)

Nom et titre du représentant de l’organisation :

M. Balogoun Couchoro Corneille Hounnassin

Président ONG DAGBAKA

Chef culte vodoun

Radiothérapeute

Chercheur en médecine traditionnelle

Expert international en santé naturelle et bien‑être

Promotion des Yaelima de Dekese (PROYADE)

Demande d’accréditation à l’OMPI

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Fax. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.

Abbé Edwige Florent Bokele

Directeur de PROYADE

/...

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[7]](#footnote-8),[[8]](#footnote-9)

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

Promotion des Yaelima de Dekese (PROYADE)

Description de l’organisation (150 mots au maximum) :

* La PROYADE est une organisation non gouvernementale (ONG) de droit congolais créée pour une durée indéterminée, avec mission de protéger et promouvoir les populations autochtones pygmées Yaelima (leur culture, leurs droits, etc.) habitant les territoires de Dekese dans la province du Kasaï et de Kiri dans la province d’Inongo.
* Siège social et administratif : 23, avenue de la Révolution/quartier Lukenye/cité de Dekese/province du Kasaï.
* Date d’enregistrement : attestation de reconnaissance du 19/04/2007 de l’administrateur du territoire de Dekese.
* Numéro d’enregistrement : certificat d’enregistrement n° 222/PL/2008 du Ministère du plan; autorisation de fonctionnement, arrêté ministériel n° Min. Aff. Soc/Cab.Min/0220/2006 du 28/12/2006; personnalité juridique, arrêté ministériel, n° 101/CAB/MIN/J/2007 du 22 février 2007; membre de l’ECOSOC depuis 2016.
* Quatre organes : l’Assemblée générale est l’organe suprême de PROYADE; le Comité de direction est l’organe dirigeant de PROYADE; la Commission de contrôle est l’organe de contrôle de la gestion de toutes les ressources matérielles et financières de PROYADE; les antennes de représentation sont les organes de relais au niveau de chaque village yaelima.
* Pour réaliser ses objectifs, la PROYADE utilise les plaidoyers, la divulgation des textes légaux sur les droits de l’homme et des populations autochtones, les cotisations des membres, les actions d’appui aux activités d’autopromotion et d’autofinancement.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* Protection et promotion des populations autochtones les “Yaelima” (Cwa) des territoires de Dekese et Kiri.
* Promotion de la culture et du savoir traditionnel Yaelima.
* Protection de l’environnement en milieux yaelima.
* Lutte contre la déforestation et les changements climatiques.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* Célébration de la Journée internationale des populations autochtones du 9/08/2016.
* Lutte contre la déforestation et le réchauffement climatique en milieux yaelima par la pratique de la culture des plantes à biocarburant, des plantes médicinales à multiples usages comme le jatropha, le ricin, le moringa, le neem, le vetiver, l’acacia, sur des espaces verts.
* Activités de renforcement des capacités, de promotion de la paix et de la démocratie basées sur différents thèmes comme les droits de l’homme et des populations autochtones, l’agriculture, l’élevage, la promotion de la paix et de la démocratie, la formation à la culture citoyenne, la décentralisation, les élections pacifiées.
* Initiation aux travaux de pisciculture par la création des jardins de poissons pratiqués sur les anciens lacs.
* Pratique de l’agriculture durable et de l’élevage.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

* Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle : notre organisation est une organisation de défense et promotion des populations autochtones pygmées YAELIMA (Cwa) de Dekese et de Kiri. Ces populations sont victimes de discrimination et marginalisation de la part des bantous voisins. Leur culture et leur savoir sont négligés. Or, et cela il faut le reconnaître, les populations Yaelima sont capables d’innovation et de créativité dans les domaines de la culture notamment. Les chansons, les danses, les rites de funérailles, les cérémonies lors de la récolte des produits par exemple, sont susceptibles d’influencer les autres cultures et, dans ce domaine, les populations Yaelima peuvent créer du nouveau et innover. Le terme “propriété intellectuelle” désigne les œuvres de l’esprit : inventions, œuvres littéraires et artistiques, œuvres culturelles, etc. L’OMPI cherche à promouvoir le débat sur le rôle de la propriété intellectuelle en tant que moteur de l’innovation et de la créativité.
* Exposé des raisons :

1/ La promotion des populations Yaelima est l’objectif global de notre organisation. Dans ce contexte, notre organisation reste sensible à tout ce qui peut promouvoir les populations Yaelima : leur culture, leur savoir traditionnel, leurs œuvres artistiques et littéraires (chansons, danses, rites et cérémonies lors des différentes étapes de vie comme la naissance, la mort, etc.).

2/ Le folklore yaelima est très riche. Il renferme un répertoire des chansons à contenu très riche. À chaque étape de la vie (naissance, naissance des jumeaux, maladie, mort, deuil, enterrement, récolte, mariage, chasse, pêche, etc.), les yaelima ont inventé des chansons et danses correspondantes qui peuvent interpeller. Notre organisation cherche à promouvoir le folklore yaelima et former les représentants Yaelima pour qu’ils arrivent à fournir des œuvres littéraires à partir de la culture folklorique yaelima.

3/ En participant à des ateliers, aux séminaires, aux cours de formation organisés par l’OMPI, les capacités des représentants des Yaelima seront renforcées. Ils seront capables à leur tour de former les Yaelima pour améliorer leur rendement dans le domaine culturel.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

République Démocratique du Congo (RDC)

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

* Notre organisation est membre de l’ECOSOC des Nations Unies. Les responsables de notre organisation sont les habitués des services des Nations Unies et notre collaboration avec les Nations Unies est parfaite dans plusieurs domaines.
* Notre organisation a fait de l’éducation des populations Yaelima un de ses objectifs spécifiques pour atteindre l’objectif global, celui de la promotion de ces populations. Notre organisation a l’habitude d’organiser les séminaires de formation en vue du renforcement des capacités de ses membres.
* En 2017, notre organisation compte organiser un festival régional sur le folklore et le savoir traditionnel des populations Yaelima.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : “Promotion des Yaelima de Dekese”, (PROYADE) C/0 Diocèse de Kole B.P. 1800 Kinshasa I, Procure Sainte Anne, Kinshasa/RDC

N° de téléphone : (+243) 818 736 160; (+243) 998 721 052

Adresse électronique : [yaelimapygmees@gmail.com](mailto:yaelimapygmees@gmail.com)

Nom et titre du représentant de l’organisation :

Abbé Bokele Edwige Florent

Directeur de l’organisation

Social Economic and Governance Promotion Centre (SEGP)

À : Division des savoirs traditionnels

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

34, chemin des Colombettes

1211 Genève 20

Suisse

Fax. : +41 (0) 22 338 81 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d’accréditation en qualité d’observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J’ai l’honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d’observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci‑joint les renseignements biographiques de mon organisation nécessaires à l’examen de cette demande d’accréditation par le comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d’information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’assurance de ma considération distinguée.



Lumona Kibore

/...

Formulaire de demande d’accréditation en qualité d’observateur ad hoc auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore[[9]](#footnote-10),[[10]](#footnote-11)

Renseignements biographiques de l’organisation postulante

Nom complet de l’organisation :

Social Economic and Governance Promotion Centre (SEGP)

Description de l’organisation (150 mots au maximum) :

Social Economic and Governance Promotion Centre (SEGP) est une organisation nationale à but non lucratif inscrite en tant qu’organisation non gouvernementale depuis février 2001, d’abord sous le numéro d’enregistrement 10784 selon l’ordonnance sur les sociétés du Ministère des affaires intérieures, puis sous le numéro d’enregistrement 1349 conformément à la loi relatives aux ONG de 2002 du Ministère du développement local, de l’égalité entre hommes et femmes et de l’enfance. L’organisation vise à promouvoir la bonne gouvernance, les droits de l’homme sociaux et culturels et la démocratie ainsi qu’à lutter contre la pauvreté. Elle accorde une attention particulière aux femmes en milieu rural, aux populations autochtones, aux jeunes femmes et aux enfants et s’efforce de leur garantir un accès égal au développement socioéconomique et d’assurer aux jeunes femmes un meilleur niveau d’éducation ainsi qu’un meilleur accès à la santé reproductive, au planning familial et au renforcement des compétences en entrepreneuriat. L’organisation a également pour objectif : i) de lutter contre la pauvreté et les problèmes socioéconomiques des populations autochtones, ii) de promouvoir l’agriculture, de lutter contre le changement climatique et de favoriser le secteur agro‑industriel et la commercialisation, iii) d’encourager les femmes à obtenir des droits de propriété et des droits fonciers, iv) de favoriser l’épanouissement social et économique des femmes, v) de promouvoir l’égalité entre hommes et femmes, la dignité et la justice pour tous à l’aide de campagnes, de démonstrations et de réunions.

Veuillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

* Garantir aux communautés autochtones des perspectives au niveau économique, des droits constitutionnels et politiques ainsi que l’accès à la justice.
* Garantir que le projet de réforme de la Constitution tanzanienne reconnaisse les droits des populations autochtones et que le gouvernement cesse d’utiliser les moyens de soumission, de recourir à la violence et aux abus et de mépriser les droits de l’homme par l’aliénation des terres, l’expulsion, l’intimidation et l’interdiction de faire appel aux services sociaux.
* Garantir l’élaboration de plusieurs lois et politiques établissant des droits fonciers et des autres droits en faveur des populations autochtones.

Veuillez énumérer les principales activités de l’organisation :

* Défense des politiques et des lois garantissant les droits des populations autochtones.
* Lutte contre les expulsions récurrentes et sans compensation des communautés pastorales.
* Promotion de la culture des populations autochtones menacées.
* Sensibilisation visant à : i) réduire les pratiques néfastes des sociétés autochtones telles que les mutations sexuelles féminines, le mariage précoce et le mariage forcé, la mise à mort des aînés et la violence sexuelle et sexiste, ii) défendre les droits des femmes et des jeunes filles, sensibiliser et informer sur le droit à la santé sexuelle et reproductive et mener des actions en vue de diminuer, prévenir, soigner et traiter les cas de VIH/sida.

Lien entre l’organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum) :

Notre organisation ne traite pas directement des questions en lien avec la propriété intellectuelle et notre demande est la première dans ce sens. Nous sommes néanmoins intéressés par les questions examinées par le comité car, étant moi‑même d’origine Hadzabe et Maasaï, je suis un représentant des communautés autochtones et j’ai été confronté à certaines des difficultés que vivent les populations autochtones, telles que l’irrespect des droits de l’homme, l’exclusion des organismes gouvernementaux, l’expulsion de leurs propres terres ainsi que le manque de perspectives économiques et les problèmes liés à la santé. Des femmes décèdent chaque jour après avoir accouché car elles vivent, le plus souvent, à l’écart des établissements hospitaliers, ce qui rend l’accès aux soins encore plus difficile, à plus forte raison lorsqu’elles sont enceintes. Dans la plupart des cas, elles accouchent chez elles, entraînant ainsi de nombreux décès de mères et d’enfants. Les femmes se retrouvent également face à d’autres difficultés, comme de ne plus avoir assez de terrain pour leur bétail.

Pays dans lequel l’organisation exerce l’essentiel de ses activités :

L’organisation exerce ses activités principalement en République‑Unie de Tanzanie (Afrique de l’Est).

Informations supplémentaires :

Veuillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

En tant que membre du SAHRINGON, un réseau d’ONG qui milite en faveur des droits de l’homme en Afrique australe, et du LHRC, le centre des droits de l’homme et d’assistance juridique, l’organisation s’est investie et a apporté sa contribution dans la préparation du contre‑rapport présenté à l’organe de suivi des traités à Genève en 2009, ainsi qu’au niveau national, et a participé à la préparation du projet de loi sur la violence domestique en République‑Unie de Tanzanie, soumis au Parlement, ainsi qu’à la préparation d’un projet de motion présenté à titre personnel en matière de succession. Elle a aussi participé à la campagne de sensibilisation menée en vue de supprimer la peine de mort en République‑Unie de Tanzanie et a contribué à la préparation du rapport examinant la situation des droits de l’homme des autochtones de Tanzanie présenté dans le cadre des sessions de l’examen périodique universel à Genève en 2015, en collaboration avec l’organisation Cultural Survival, le Pastoral Women’s Council et la Warriors Organization.

Les grandes questions que notre organisation souhaite aborder en cas d’admission sont principalement liées au respect des droits de l’homme des peuples autochtones.

* Chacun d’entre nous, gouvernement compris, doit obéir aux droits culturels internationaux et les respecter autant que les droits de l’homme, comme le préconisent la Déclaration des principes de la coopération culturelle internationale et d’autres organismes.

Coordonnées complètes de l’organisation :

Adresse postale : Case postale 4114, Dar es‑Salaam, République‑Unie de Tanzanie

N° de téléphone : +255 754 689451/255 759 272120

N° de télécopieur : +255 22 2112753/4

Adresse électronique : [segpcentre@gmail.com](mailto:segpcentre@gmail.com)

Site Web : http://www.segpcentre.org (en cours de construction)

Nom et titre du représentant de l’organisation :

Lumona Kibore, secrétaire général

[Fin de l’annexe et du document]

1. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-2)
2. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse [**grtkf@wipo.int**](mailto:grtkf@wipo.int). [↑](#footnote-ref-3)
3. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-4)
4. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse [**grtkf@wipo.int**](mailto:grtkf@wipo.int). [↑](#footnote-ref-5)
5. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-6)
6. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse [**grtkf@wipo.int**](mailto:grtkf@wipo.int). [↑](#footnote-ref-7)
7. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-8)
8. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse [**grtkf@wipo.int**](mailto:grtkf@wipo.int). [↑](#footnote-ref-9)
9. **Merci de ne joindre aucun document à votre demande d’accréditation.**

   Veuillez noter que la décision concernant l’accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d’accréditation. Par conséquent, si le siège de l’organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu’à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l’accréditation n’a pas été accordée. [↑](#footnote-ref-10)
10. Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu’elle sera reçue. En conséquence, dans la mesure du possible, veuillez remplir le formulaire à la machine à écrire ou à l’ordinateur. Le formulaire complété est à renvoyer de préférence par courrier électronique à l’adresse [**grtkf@wipo.int**](mailto:grtkf@wipo.int). [↑](#footnote-ref-11)